

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DEVE 124 Attribution des noms de Gilberte Brossolette, Rosemonde Pujol et Thérèse Pierre à trois sections de la promenade Pereire, entre la place du Maréchal Juin et la rue Bayen (17e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer les noms de Gilberte Brossolette, Rosemonde Pujol et Thérèse Pierre à trois sections de la promenade Pereire, entre la place du Maréchal Juin et la rue Bayen (17e) ;

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement, en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « promenade Gilberte Brossolette » est attribuée à la partie de la promenade Pereire située entre la place du Maréchal Juin et la rue Rennequin (17e).

Article 2 : La dénomination « promenade Rosemonde Pujol » est attribuée à la partie de la promenade Pereire située entre la rue Rennequin et la rue Laugier (17e).

Article 3 : La dénomination « promenade Thérèse Pierre » est attribuée à la partie de la promenade Pereire située entre la rue Laugier et la rue Bayen (17e).

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO